

Compte rendu de séance

Séance du 24 Avril 2014

L' an 2014 et le 24 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil communautaire , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion de Poher communauté sous la présidence de
TROADEC Christian PRESIDENT

Présents : M. TROADEC Christian, PRESIDENT, Mmes : BOULANGER Catherine, GOURIOU Catherine, JEGOU BRABAN Corinne, KERDRAON Anne-Marie, LE GUEN Annie, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, MM : ANTOINE Jean-Marc, BELLEGUIC Pierrot, BERNARD Jo, BERTHOU Xavier, CADIOU Alain, CAILLAREC Daniel, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GOUBIL Didier, GUILLEMOT Matthieu, KERANGUYADER Claude, LE BIHAN Erwann, LE BOULANGER Yann, LE GUELAFF José, LE LOUARN Eric, LE MADEC Michel, NEDELLEC Philippe, PINSEC Joël, QUILTU Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BERNARD Danie à M. BERTHOU Xavier, GUILLEMOT Hélène à M. TROADEC Christian, LE BIHAN Marie-Hélène à M. LE MADEC Michel, LE TANOU Valérie à Mme BOULANGER Catherine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 32
- Présents : 28

Date de la convocation : 18/04/2014

Date d'affichage : 29/04/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. KERANGUYADER Claude

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Représentation de la Communauté de communes dans les organismes extérieurs - 2014-022
Constitution de la commission d'appel d'offres - 2014-023
Commission locale d'évaluation des charges transférées(CLECT) - 2014-024
Création de commissions thématiques - 2014-025
Indemnités de fonction du président et des vice-présidents - 2014-026
Remboursement de frais de déplacement des conseillers délégués, membres du bureau - 2014-027
Formation des élus communautaires - 2014-028
Délégations du conseil au bureau et au Président - 2014-029
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Poher - Election des représentants de Poher communauté au conseil d'administration - 2014-030
Commissions thématiques - Nomination des membres - 2014-031

Représentation de la Communauté de communes dans les organismes extérieurs

réf : 2014-022

La communauté de communes adhère à certains organismes extérieurs, listés ci-dessous. Il est donc proposé au conseil de procéder à la nomination de ses représentants au sein de ces organismes.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret mais par un vote à main levée.

Syndicat mixte de gestion de l'Office de Tourisme intercommunautaire de Carhaix et d'Huelgoat, du Poher aux Monts d'Arrée

Conformément aux statuts du syndicat mixte, Poher communauté est représentée par 3 titulaires et 3 suppléants

Le président fait appel de candidatures. Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur de chaque conseiller communautaire candidat : 32**

Sont élus pour siéger au sein du syndicat mixte au nom de Poher communauté les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Annie LE GUEN	<i>Boullan-Bras</i>	<i>Cleden-Poher</i>
Anne-Marie KERDRAON	<i>10, rue de l'Aqueduc Romain</i>	<i>Carhaix</i>
Christian TROADEC	<i>Mairie</i>	<i>Carhaix</i>
Suppléants	Adresse	Commune
Daniel CAILLAREC	<i>Lescoat</i>	<i>Motreff</i>
Jean-Marc ANTOINE	<i>13, rue Saint-Antoine</i>	<i>Carhaix</i>
Didier GOUBIL	<i>Kerjézéquel</i>	<i>Poullaouen</i>

Pays Touristique du Centre Finistère :

Conformément aux statuts du syndicat mixte, Poher communauté est représentée par 9 titulaires (1 délégué représentant chaque commune+ 1 délégué représentant la Communauté) et 9 suppléants (1 par commune + 1 représentant la Communauté)

Le président fait appel de candidatures. Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**

- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur de chaque conseiller communautaire candidat : 32**

Sont élus pour siéger au sein du syndicat mixte au nom de Poher communauté, les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Daniel CAILLAREC	<i>Lescoat</i>	<i>Poher communauté</i>
Anne-Marie KERDRAON	<i>10, rue de l'Aqueduc Romain</i>	<i>Carhaix</i>
Claude KERANGUYADER	<i>La Bruyère</i>	<i>Cleden-Poher</i>
Philippe NEDELLEC	<i>Lotissement du Gollen</i>	<i>Kergloff</i>
Marie-Hélène LE BIHAN	<i>Crech Ar Vungle</i>	<i>Le Moustoir</i>
José LE GUÉLAFF	<i>Mairie de Motreff</i>	<i>Motreff</i>
Xavier BERTHOU	<i>Kermarzin</i>	<i>Plounevezel</i>
Yann LE BOULANGER	<i>Quénéstéphan</i>	<i>Poullaouën</i>
Eric LE LOUARN	<i>22 Centre Bourg</i>	<i>Saint-Hernin</i>
Suppléants	Adresse	Commune
Christian TROADEC	<i>Mairie de Carhaix</i>	<i>Poher communauté</i>
Daniel COTTEN	<i>Mairie de Carhaix</i>	<i>Carhaix</i>
Annie LE GUEN	<i>Bouillan-Bras</i>	<i>Cleden-Poher</i>
Pierrot BELLEGUIC	<i>Goasnergas</i>	<i>Kergloff</i>
Pas de candidat		<i>Motreff</i>
Michel LE MADEC	<i>Le Helesser</i>	<i>Le Moustoir</i>
Joël PINSEC	<i>Kerbastard</i>	<i>Plounevezel</i>
Viviane MOISAN	<i>Kergoulas</i>	<i>Poullaouën</i>
Erwan LE BIHAN	<i>Culbuzic</i>	<i>Saint-Hernin</i>

Syndicat Intercommunal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne(SIRCOB)

Conformément aux statuts du syndicat mixte, Poher communauté est représentée par 6 titulaires et 6 suppléants

Le président fait appel de candidatures. Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur de chaque conseiller communautaire candidat : 32**

Sont élus pour siéger au sein du syndicat mixte au nom de Poher communauté les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Christian TROADEC	Mairie de Carhaix	Carhaix
Didier GOUBIL	Kerjézéquel	Poullaouen
Jacqueline MAZEAS	Route de Kergalet	Carhaix
Jo BERNARD	31, route de Gourin	Carhaix
Joël PINSEC	Kerbastard	Plounévezel
Marie-Hélène LE BIHAN	Crech Ar Vungle	Le Moustoir
Suppléants	Adresse	Commune
Pierrot BELLEGUIC	Goasnergas	Kergloff
Erwan LE BIHAN	Culbuzic	Saint-Hernin
Xavier BERTHOU	Kermarzin	Plounévezel
Serge COUTELLER	Kergalet	Carhaix
Alain CADIOU	4 bis, rue Pierre Sépard	Carhaix
Jean-Marc ANTOINE	13, rue Saint-Antoine	Carhaix

SYndicat Mixte d'Etudes pour l'Elimination des Déchets (SYMEED)

Conformément aux statuts du syndicat mixte, Poher communauté est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant

Le président fait appel de candidatures. Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur de chaque conseiller communautaire candidat : 32**

Sont élus pour siéger au sein du syndicat mixte au nom de Poher communauté, les conseillers communautaires suivants :

Titulaire	Adresse	Commune
Didier GOUBIL	<i>Kerjézéquel</i>	<i>Poullaouen</i>
Suppléant	Adresse	Commune
Serge COUTELLER	<i>Kergalet</i>	Carhaix

Pays du Centre Ouest Bretagne

Conformément aux statuts du Pays, Poher communauté est représentée par 6 titulaires à l'Assemblée Générale parmi lesquels 5 siègent au Conseil d'Administration

Les titulaires pourront aussi être représentants au comité de programmation Leader et aux commissions du conseil de développement du pays

Le président fait appel de candidatures. Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur de chaque conseiller communautaire candidat : 32**

Sont élus pour siéger au sein du pays au nom de Poher communauté, les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Christian TROADEC	<i>Mairie de Carhaix</i>	<i>Carhaix</i>
Daniel CAILLAREC	<i>Lescoat</i>	<i>Motreff</i>
Pierrot BELLEGUIC	<i>Goasnergas</i>	<i>Kergloff</i>
Jean-Marc ANTOINE	<i>13, rue Saint-Antoine</i>	<i>Carhaix</i>
Daniel COTTEN	<i>Mairie de Carhaix</i>	<i>Carhaix</i>
Jo BERNARD (ne siègera pas au CA)	<i>31, route de Gourin</i>	<i>Carhaix</i>

Syndicat mixte MEGALIS :

Conformément aux statuts du syndicat mixte, Poher communauté est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant

Le président fait appel de candidatures. Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**

- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur de chaque conseiller communautaire candidat : 32**

Sont élus pour siéger au sein du syndicat mixte au nom de Poher communauté, les conseillers communautaires suivants :

Titulaire	Adresse	Commune
Pierrot BELLEGUIC	Goasnergas	Kergloff
Suppléant	Adresse	Commune
José LE GUÉLAFF	Mairie de Motreff	Motreff

Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB)

Conformément aux statuts de l'association, Poher communauté est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant

Le président fait appel de candidatures. Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur de chaque conseiller communautaire candidat : 32**

Sont élus pour siéger au sein de l'association au nom de Poher communauté, les conseillers communautaires suivants :

Titulaire	Adresse	Commune
Yann LE BOULANGER	Quénéstéphan	Poullaouen
Suppléant	Adresse	Commune
Erwan LE BIHAN	Culbuzic	Saint-Hernin

Mission Locale du Centre Ouest Bretagne

Conformément aux statuts de l'association, Poher communauté est représentée par 4 titulaires et 4 suppléants à l'**Assemblée Générale** et par 1 titulaire et 1 suppléant au **Conseil d'Administration**

Le président fait appel de candidatures. Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur de chaque conseiller communautaire candidat : 32**

Sont élus pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association au nom de Poher communauté, les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Hélène GUILLEMOT	Mairie de Carhaix	Carhaix
Viviane MOISAN	Kergoulas	Poullaouen
Serge COUTELLER	Kergalet	Carhaix
Annie LE GUEN	Boullan-Bras	Cleden-Poher
Suppléants	Adresse	Commune
Olivier FAUCHEUX	Mairie de Carhaix	Carhaix
Cathy GOURIOU	7, rue Guy Ropars	Carhaix
Catherine BOULANGER	18, rue de Kerven	Carhaix
Joël PINSEC	Kerbastard	Plounévezel

Sont élus pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association au nom de Poher communauté, les conseillers communautaires suivants :

Titulaire	Adresse	Commune
Viviane MOISAN	Kergoulas	Poullaouen
Suppléant	Adresse	Commune
Hélène GUILLEMOT	Mairie de Carhaix	Carhaix

Association OXYJEUNES :

Conformément aux statuts de l'association, Poher communauté est représentée par 1 conseiller (fonction consultative)

Le président fait appel de candidatures. Une seule candidature a été déposée.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur du candidat : 32**

Est élu pour siéger au sein de l'association au nom de Poher communauté, le conseiller communautaire suivant :

Olivier FAUCHEUX	Mairie de Carhaix	Carhaix
------------------	-------------------	---------

Lycée Paul Sérusier :

Conformément aux statuts de l'établissement, Poher communauté est représentée par 1 conseiller

Le président fait appel de candidatures. Une seule candidature a été déposée.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur du candidat : 32**

Est élu pour siéger au sein de l'établissement au nom de Poher communauté, le conseiller communautaire suivant :

Jean-Marc ANTOINE	13, rue Saint-Antoine	Carhaix
-------------------	-----------------------	---------

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Constitution de la commission d'appel d'offres
réf : 2014-023

Aux termes de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres est composée du Président de l'EPCI ou de son représentant, et de 5 membres du conseil communautaire pour les EPCI comptant une commune de plus de 3 500 habitants.

Les membres de la commission sont élus au scrutin secret de liste comptant 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le président procède à un appel à candidatures : une seule liste, proposée par le bureau communautaire, se porte candidate.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret mais par un vote à main levée.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Nombre de suffrages exprimés en faveur de la liste candidate : 32

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres et immédiatement installés :

Titulaires	Adresse	Commune
Jacques QUILTU	La Bruyère	Cléden-Poher
Daniel CAILLAREC	Lescoat	Motreff
Didier GOUBIL	Kerjézéquel	Poullaouen
Erwan LE BIHAN	Culbuzic	Saint-Hernin
Xavier BERTHOU	Kermarzin	Plounévezel
Suppléants	Adresse	Commune
Viviane MOISAN	Kergoulas	Poullaouen
Daniel COTTEN	Mairie de Carhaix	Carhaix
Olivier FAUCHEUX	Mairie de Carhaix	Carhaix
Pierrot BELLEGUIC	Goasnergas	Kergloff
Marie-Hélène LE BIHAN	Crech Ar Vungle	Le Moustoir

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Commission locale d'évaluation des charges transférées(CLECT)

réf : 2014-024

Commission locale d'évaluation des charges transférées(CLECT)

Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis au régime fiscal de la CFE unique en référence à l'article 1609 nonies C du CGI, et les communes membres, **une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.**

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour. Il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

Il est proposé que chaque commune soit représentée par le maire, que les membres du bureau communautaire y siègent et que les DGS y soient également associés.

A l'unanimité, le conseil décide de procéder à l'élection au vote à main levée.

- **Résultats du scrutin :**
- **Nombre de votants : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés : 32**
- **Nombre de suffrages exprimés en faveur de chaque candidat: 32**

Sont élus membres de la commission locale des charges transférées et immédiatement installés :

Titulaires	Adresse	Commune
Christian TROADEC	Mairie de Carhaix	Carhaix
Jacques QUILTU	La Bruyère	Cleden-Poher
Pierrot BELLEGUIC	Goasnergas	Kergloff
Marie-Hélène LE BIHAN	Crech Ar Vungle	Le Moustoir
José LE GUÉLAFF	Mairie de Motreff	Motreff
Xavier BERTHOU	Kermarzin	Plounevezel
Didier GOUBIL	Kerjézéquel	Poullaouën
Marie-Christine JAOUEN	7 Rue Champ du Four	Saint-Hernin
Daniel COTTEN	Mairie de Carhaix	Carhaix
Ollivier FAUCHEUX	Mairie de Carhaix	Carhaix
Jean-Marc ANTOINE	13 rue Saint-Antoine	Carhaix
Daniel CAILLAREC	Lescoat	Motreff
Eric LE LOUARN	22 Centre Bourg	Saint-Hernin
Viviane MOISAN	Kergoulas	Poullaouen
Annie LE GUEN	Bouillan Bras	Cléden-Poher

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Création de commissions thématiques réf : 2014-025

En vertu de l'article L2121-22 du CGCT, le conseil peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

L'article **L5211-40-1** du CGCT prévoit en outre que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article **L2121-22 du CGCT**, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Ces commissions sont convoquées par le président de la communauté, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président est absent ou empêché.

Il est proposé que les commissions soient composées de la manière suivante :

- Le président de Poher communauté et le vice-président référent qui siègent de droit,
- Trois conseillers communautaires pour Carhaix et un conseiller communautaire pour les autres communes

En outre, en vertu de l'article L5211-40-1 du CGCT, le bureau déterminera les conditions dans lesquelles des conseillers municipaux pourront participer à ces commissions.

Il est proposé au conseil de créer les commissions suivantes :

- Commission développement économique
- Commission agriculture- transition énergétique- déchets
- Commission aménagement du territoire-transports
- Commission voirie- travaux
- Commission enfance, jeunesse et sports
- Commission des finances/prospective
- Commission nouvelles compétences

Et les comités de pilotage suivants :

- comité de pilotage mutualisation des moyens
- comité de pilotage développement numérique

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve la création des commissions sus-mentionnées ainsi que les règles de composition proposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Indemnités de fonction du président et des vice-présidents
réf : 2014-026

Le CGCT et notamment l'article L5211-12 prévoit que les indemnités maximales aux président et vice-présidents votées par le conseil sont déterminées par le décret n°2004-615 du 25 juin 2004. Elles sont calculées en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut 1015 de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

Dans une communauté de communes comprise entre 10 000 et 19 999 habitants le taux maximum de l'indemnité de fonction du président est à 48.75% et à 20.63 % pour les vice-présidents.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale. Celle-ci est calculée en additionnant l'indemnité maximale de fonction du président et les indemnités maximales de fonction des vice-présidents.

Le nombre de vice-présidents à prendre en compte pour le calcul de l'enveloppe globale est calculé à partir du nombre de sièges attribués à l'EPCI en l'absence d'accord local, soit 26 sièges pour Poher communauté, multiplié par 20% arrondi à l'entier supérieur, soit $26 \times 20\% = 5.2$ arrondi à 6.

Si le nombre de vice-présidents voté par le conseil est supérieur à 6, le taux de l'indemnité de fonction sera diminué de manière à ne pas dépasser l'enveloppe globale.

Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- **de fixer pour le président une indemnité au taux de 48.75% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;**
- **De fixer pour les vice-présidents une indemnité au taux de 13.75 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;**
- **D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de la communauté et de prévoir le versement des indemnités rétroactivement à compter du 11 avril 2014.**

Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Remboursement de frais de déplacement des conseillers délégués, membres du bureau
réf : 2014-027

Les conseillers délégués, membres du bureau, ne peuvent percevoir d'indemnités de fonction.

En revanche, le conseil communautaire peut décider de leur rembourser les frais de déplacement engagés par eux lorsqu'une réunion a lieu dans une commune autre que la leur.

La prise en charge des frais de transport est assurée dans les conditions définies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve la prise en charge des frais de déplacement pour les conseillers communautaires délégués, membres du bureau.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Formation des élus communautaires réf : 2014-028

En vertu des articles L2123-12 à L2123-16 et L5214-8 du CGCT, les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

La formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local et doit être dispensée par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur

Le montant des dépenses de formation qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté.

Toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- **D'inscrire le droit à la formation des élus dans le cadre des compétences communautaires ;**
- **De fixer le montant des dépenses de formation à 20% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté.**
- **D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;**
- **D'inscrire les crédits correspondants aux budgets primitifs annuels de la communauté pour la durée du mandat.**

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Délégations du conseil au bureau et au Président réf : 2014-029

En vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Il est donc proposé au Conseil d'accorder les délégations suivantes au Bureau :

68. procéder, à la réalisation des emprunts dans la limite des montants inscrits au budget primitif et destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
69. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants y afférents, lorsque les crédits sont inscrits au budget, avec un montant maximum de 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux et un montant de 207 000 €HT pour les marchés de fournitures et de services, et supérieurs à 15 000 €HT.
70. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions de partenariat passées dans le cadre des compétences exercées par la collectivité et qui n'engagent pas financièrement cette dernière au delà de 10 000 € annuels.
71. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
72. passer des contrats d'assurance,
73. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de 1 500 € à 4 600 €,
74. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

Il est également proposé au Conseil d'accorder les délégations suivantes au Président :

1. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés inférieurs à 15 000 €HT.
2. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité,
3. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
4. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 500 €

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve les délégations au bureau et au président telles que présentées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Poher - Election des représentants de Poher communauté au conseil d'administration réf : 2014-030

Conformément à la délibération n° 928 du 19 mai 2005 portant création du CIAS et définissant la représentation de Poher communauté au sein du conseil d'administration du CIAS du Poher, il convient d'élire les dix représentants de Poher communauté au CIAS.

Le conseil approuve à l'unanimité la représentation de la communauté au sein du CIAS par 3 conseillers pour Carhaix et un conseiller pour les autres communes.

L'élection a lieu conformément à l'article R123-29 du code de l'action sociale, au scrutin uninominal.

Le président fait un appel à candidatures. Une seule candidature a été déposée pour chaque poste.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

Nombre de suffrages exprimés pour chaque conseiller communautaire candidat : 32

Sont élus membres du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale du Poher et immédiatement installés :

Nom	Adresse	Commune
Hélène GUILLEMOT	<i>Mairie de Carhaix</i>	<i>Carhaix</i>
Cathy GOURIOU	<i>7, rue Guy Ropars</i>	<i>Carhaix</i>
Catherine BOULANGER	<i>18, rue de Kerven</i>	<i>Carhaix</i>
Annie LE GUEN	<i>Bouillan-Bras</i>	<i>Cleden-Poher</i>
Philippe NEDELLEC	<i>Lotissement du Gollen</i>	<i>Kergloff</i>
Marie-Hélène LE BIHAN	<i>Crech Ar Vungle</i>	<i>Le Moustoir</i>
Daniel CAILLAREC	<i>Lescoat</i>	<i>Motreff</i>
Danie BERNARD	<i>Kerven</i>	<i>Plounevezel</i>
Viviane MOISAN	<i>Kergoulas</i>	<i>Poullaouën</i>
Erwan LE BIHAN	<i>Culbuzic</i>	<i>Saint-Hernin</i>

Conformément à l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration est présidé par Christian TROADEC, Président de Poher communauté.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Commissions thématiques - Nomination des membres réf : 2014-031

Le président fait appel de candidatures auprès des conseillers communautaires pour la constitution des commissions. Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret mais par un vote à main levée.

- **Résultats du scrutin :**

- Nombre de votants : 32

- Nombre de suffrages exprimés : 32

- Nombre de suffrages exprimés en faveur de chaque conseiller communautaire candidat au sein des différentes commissions : 32

Sont élus membres de la commission économique les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Anne Marie KERDRAON	10, rue de l'Aqueduc Romain	Carhaix
Jo BERNARD	31, route de Gourin	Carhaix
Jacqueline MAZEAS	Route de Kergalet	Carhaix
Jacques QUILTU	La Bruyère	Cleden-Poher
Philippe NEDELLEC	Lotissement du Gollen	Kergloff
Marie hélène LE BIHAN	Lescoat	Le Moustoir
Daniel CAILLAREC	Lescoat	Motreff
Joël PINSEC	Kerbastard	Plounevezel
Yann LE BOULANGER	Quénéstéphan	Poullaouën
Erwan LE BIHAN	Culbuzic	Saint-Hernin

Sont élus membres de la commission agriculture- transition énergétique- déchets les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Alain CADIOU	4 bis, rue Pierre Sépard	Carhaix
Jean Marc ANTOINE	13, rue Saint-Antoine	Carhaix
Jacqueline MAZEAS	Route de Kergalet	Carhaix
Claude Keranguyader	La Bruyère	Cleden-Poher
PHILIPPE nedellec	Lotissement du Gollen	Kergloff
Michel LE MADEC	Le Helessier	Le Moustoir
Daniel CAILLAREC	Lescoat	Motreff
Joël PINSEC	Kerbastard	Plounevezel
Viviane MOISAN	Kergoulas	Poullaouën
Erwan LE BIHAN	Culbuzic	Saint-Hernin

Sont élus membres de la Commission aménagement du territoire-transports les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Cathy GOURIOU	7, rue Guy Ropars	Carhaix

Jo BERNARD	31, route de Gourin	Carhaix
Matthieu GUILLEMOT	12, rue des Ursulines	Carhaix
Annie LE GUEN	Bouillan Bras	Cleden-Poher
Pierrot BELLEGUIC	Goasnergas	Kergloff
Michel LE MADEC	Le Helessier	Le Moustoir
José LE GUELAFF	Mairie de Motreff	Motreff
Joël PINSEC	Kerbastard	Plounevezel
Viviane MOISAN	Kergoulas	Poullaouën
Erwan LE BIHAN	Culbuzic	Saint-Hernin

Sont élus membres de la Commission voirie- travaux les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Alain CADIOU	4 bis, rue Pierre Sépard	Carhaix
Catherine BOULANGER	18, rue de Kerven	Carhaix
Jacqueline MAZEAS	Route de Kergalet	Carhaix
Claude KERANGUYADER	La Bruyère	Cleden-Poher
Philippe NEDELLEC	Lotissement du Gollen	Kergloff
Michel LE MADEC	Le Helessier	Le Moustoir
José LE GUELAFF	Mairie de Motreff	Motreff
Xavier BERTHOU	Kermarzin	Plounevezel
Didier GOUBIL	Kerjézéquel	Poullaouën
Erwan LE BIHAN	Culbuzic	Saint-Hernin

Sont élus membres de la Commission enfance, jeunesse et sports les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Serge COUTELLER	Kergalet	Carhaix
Corine JEGOU BRABAN	1 bis, rue Danielle Messia	Carhaix
Valérie LE TANOU	8, rue de Saisy	Carhaix
Annie LE GUEN	Bouillan-Bras	Cleden-Poher
Pierrot BELLEGUIC	Goasnergas	Kergloff
Marie Hélène LE BIHAN	Crech Ar Vungle	Le Moustoir
José LE GUELAFF	Mairie de Motreff	Motreff

Danie BERNARD	Kerven	Plounevezel
Yann LE BOULANGER	Quénéstéphan	Poullaouën
Eric LE LOUARN	22 Centre Bourg	Saint-Hernin

Sont élus membres de la Commission des finances/prospective les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Daniel COTTEN	Mairie de Carhaix	Carhaix
Jo BERNARD	31, route de Gourin	Carhaix
Cathy GOURIOU	7, rue Guy Ropars	Carhaix
Jacques QUILTU	La Bruyère	Cleden-Poher
Pierrot BELLEGUIC	Goasnergas	Kergloff
Marie Hélène LE BIHAN	Crech Ar Vungle	Le Moustoir
Xavier BERTHOU	Kermarzin	Plounevezel
Viviane MOISAN	Kergoulas	Poullaouën
Eric LE LOUARN	22 Centre Bourg	Saint-Hernin

Sont élus membres de la Commission nouvelles compétences les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Daniel COTTEN	Mairie de Carhaix	Carhaix
Olivier FAUCHEUX	Mairie de Carhaix	Carhaix
Serge COUTELLER	Kergalet	Carhaix
Annie LE GUEN	Bouillan-Bras	Cleden-Poher
Philippe NEDELLEC	Lotissement du Gollen	Kergloff
Michel LE MADEC	Le Helessier	Le Moustoir
Daniel CAILLAREC	Lescoat	Motreff
Danie BERNARD	Kerven	Plounevezel
Viviane MOISAN	Kergoulas	Poullaouën
Eric LE LOUARN	22 Centre Bourg	Saint-Hernin

Sont élus membres du comité de pilotage mutualisation des moyens les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Daniel COTTEN	Mairie de Carhaix	Carhaix
Olivier FAUCHEUX	Mairie de Carhaix	Carhaix
Jacqueline MAZEAS	Route de Kergalet	Carhaix
Jacques QUILTU	La Bruyère	Cleden-Poher
Pierrot BELLEGUIC	Goasnergas	Kergloff
Marie Hélène LE BIHAN	Crech Ar Vungle	Le Moustoir
Daniel CAILLAREC	Lescoat	Motreff
Xavier BERTHOU	Kermarzin	Plounevezel
Yann LE BOULANGER	Quénéstéphan	Poullaouën
Eric LE LOUARN	22 Centre Bourg	Saint-Hernin

Sont élus membres du comité de pilotage développement numérique les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
Catherine BOULANGER	18, rue de Kerven	Carhaix
Daniel COTTEN	Mairie de Carhaix	Carhaix
Jacqueline MAZEAS	Route de Kergalet	Carhaix
Claude KERANGUYADER	La Bruyère	Cleden-Poher
Michel LE MADEC	Le Helessier	Le Moustoir
José LE GUELAFF	Mairie de Motreff	Motreff
Joël PINSEC	Kerbastard	Plounevezel
Didier GOUBIL	Kerjézéquel	Poullaouën
Erwan LE BIHAN	Culbuzic	Saint-Hernin

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)